

COMPAGNIE DU CAMBODGE

Information relative au nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital social (article R225-73-1 du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article R225-73-1 du Code de commerce, est publié ci-après le nombre total de droits de vote existant et d'actions composant le capital de la société le 3 avril 2019, jour de la publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis préalable des Assemblées générales du 29 mai 2019 :

Total actions émises	559 735
Total droits de vote	1 117 076
Total droits de vote exerçables en assemblée	1 117 076

Le 30 avril 2019

Il est précisé que par l'effet de la loi n°2014-384 dite « loi Florange » et sans qu'il n'ait été procédé à la modification matérielle des statuts, un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire.

